

Rapport 4-10 Avis sur SDA Ad'AP des services ferroviaires de transport de voyageur TER Bourgogne et Franche-Comté : Point de situation de 1^{re} année	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : André Colin	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

*La Région Bourgogne Franche-Comté a déposé des **Schémas directeurs d'accessibilité des services de transports de voyageurs - Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP)** sur l'ensemble des services de transport dont elle est l'autorité organisatrice des transports.*

Pour les services de transport de voyageur TER Franche-Comté, le SDA Ad'AP a été adopté par le Conseil régional de Franche-Comté le 24 septembre 2015. Le volet relatif au service routier doit faire l'objet d'une actualisation pour le 1^{er} juillet 2017.

Pour les services de transport de voyageur TER Bourgogne, le SDA Ad'AP des services ferroviaires a été adopté le 14 septembre 2015. Pour les services routiers, un délai supplémentaire fondé sur des difficultés techniques liées à son élaboration a été accordé au Conseil régional. Le SDA Ad'AP a été adopté le 14 octobre 2016.

Les SDA Ad'AP définissent les objectifs et programment sur une durée de 9 ans (trois périodes de trois ans), les actions et les financements à mettre en œuvre pour rendre les services ferroviaires de transport de voyageurs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Suite à la création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté qui génère des modifications dans la gouvernance des SDA Ad'AP, et en application de dispositions réglementaires, ce rapport 4.10 présente le point de situation qui doit être fait à l'issue de la première année.

Le CESER prend acte du point de situation présentant l'état de l'avancement des actions, mises en œuvre pour rendre accessibles les services de transport de voyageurs (gares et points d'arrêt, services d'assistance et de substitution, matériel roulant, formation des personnels, l'information des voyageurs et mesures de signallement d'un défaut d'accessibilité).

Le CESER sera vigilant sur l'avancée des travaux ainsi que sur le respect du calendrier et des engagements pris.

Le CESER renvoie par ailleurs à son avis du 12 décembre 2016 relatif au « Plan pluriannuel 2016-2024 - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport ferroviaire de voyageurs TER Bourgogne ». Il rappelle notamment « *que, si les aménagements techniques sont évidemment nécessaires pour répondre aux besoins d'accessibilité, ils ne sauraient être suffisants : la présence humaine est essentielle dans nombre de situations. Le maintien des guichets, de personnels en gare, à bord des trains reste un facteur d'accessibilité du transport et plus généralement d'accès à la mobilité* ».

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions).

Déclaration de Michèle Munier, au nom du secteur Handicap

Le SDA AD'AP des transports de voyageurs TER a été adopté par la Bourgogne et la Franche-Comté respectivement les 14 et 24 septembre 2015.

Pour les services routiers, un délai supplémentaire est accordé. J'attire votre attention sur le fait que l'ordonnance relative à la mise en accessibilité des transports date du 26 septembre 2014, 3 ans pour présenter un schéma directeur d'accessibilité c'est long.

Concernant la mise en accessibilité des gares régionales les travaux dans les deux régions sont encourageants mais en qualité de représentante des usagers handicapés je regrette les dérogations et les retards dans la réalisation de certaines gares.

Les rames Corail sont inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite. La Bourgogne a choisi de rénover et de réviser ces rames, mais à aucun moment il n'est question de mise en accessibilité. Aucune solution de substitution n'est proposée pour pallier à ce problème.

La désertification des gares, le manque de personnel aux guichets, dans les trains sont des facteurs qui rendent difficile les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Enfin, on ne peut pas parler d'accessibilité sans aborder le problème de la gare de Dijon. Le président de la SNCF, lors d'une réunion à Dijon le 17 février 2017, a annoncé sa mise en accessibilité en 2022 avec début des travaux en 2019. Si l'on se réfère à la loi de 2005, cela fait 12 ans qu'on attend cela et il faudra 17 ans, si tout se passe bien, pour réaliser ce projet !!

Au nom de l'APF et des associations que je représente, on peut constater un début d'amélioration pour le transport ferroviaire mais qui est loin d'être satisfaisant avec des délais de réalisation trop importants. C'est pourquoi je m'abstiendrai.